



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 octobre 2000
Français
Original: anglais

Lettre datée du 25 octobre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'adresser la présente lettre au Conseil de sécurité pour dénoncer vigoureusement les dernières violations répétées de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka (S/1999/815, annexe) par les forces de Kabila et leurs alliés.

En dépit de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, les forces de Kabila et leurs alliés continuent d'attaquer les positions du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) et de l'Armée patriotique rwandaise (APR). Des éléments combinés des forces armées congolaises (FAC), des ex-forces armées rwandaises (ex-FAR), des Interahamwe, des Forces de défense de la démocratie au Burundi (FDD) et des Mai-Mai, appuyés par des forces zimbabwéennes et namibiennes, ont intensifié leur offensive militaire le long du secteur du Tanganyika, dans la province du Katanga.

Ces forces ont déjà pris un certain nombre de positions du RCD, notamment Kontaula, Kasasaika, Musa Balanga, Mutoto-Moja, Kyeruzi et Murungusha, ainsi que la ville et l'aéroport de Pepa. Elles ont bombardé Moba et le port de Moba, provoquant des dégâts et faisant des victimes civiles.

Ayant occupé les positions susmentionnées du RCD, ces mêmes forces ont poursuivi leur progression jusqu'aux positions de défense de l'APR et attaquent à présent cette dernière au moyen de canons de longue portée, de chars, de bombardiers et de navires. Dans ces conditions, le Gouvernement rwandais tient à indiquer très clairement que l'APR se réserve le droit de se défendre et de défendre ses alliés et de réagir de telle sorte que la situation retrouve le cadre qui doit être le sien.

Le Gouvernement rwandais demande au Conseil de sécurité et à la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) de vérifier sans retard ces violations flagrantes, la Commission militaire mixte sachant très bien qui occupe quelle position. Ce sont donc ceux qui veulent modifier la situation sur le terrain qui doivent assumer la responsabilité des conséquences de leurs actes.

La MONUC devrait se référer aux positions déclarées par chacune des parties pour déterminer sans équivoque qui viole le cessez-le-feu. Il faut rompre le silence et le Conseil de sécurité doit prendre des mesures en vue du plein déploiement de la MONUC. Nous condamnons le gouvernement de Kinshasa et ses alliés pour leurs actes irresponsables et leurs violations très graves du cessez-le-feu. Les signataires de l'Accord de paix de Lusaka, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation

de l'unité africaine doivent prendre acte de la situation et intervenir d'urgence pour freiner l'escalade de la guerre en République démocratique du Congo.

Le Gouvernement rwandais tient à réitérer son attachement à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, que nous considérons comme le seul cadre viable pour trouver une solution durable au conflit en République démocratique du Congo.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire traduire la présente lettre dans toutes les langues utilisées à l'Organisation des Nations Unies et de la faire distribuer à tous les membres comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Joseph W. **Mutaboba**
